

Plante envahissante



La très prolifique kudzu, introduite au XIX^e siècle aux États-Unis, apprécie beaucoup le climat chaud et humide du sud-est où elle a tendance à envahir les milieux ouverts perturbés comme cette clairière aux abords de la Old Natchez Trace.

Une **plante envahissante** au sens large (l'anglicisme **plante invasive** est parfois utilisé) est une plante généralement euryèce, problématique par sa capacité de colonisation qui dans certaines circonstances en font une espèce invasive.

1 Définition

En 1995, Cronk et Fuller donnèrent comme définition aux plantes envahissantes :

« Espèce exotique naturalisée dans un territoire qui modifie la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels ou semi-naturels dans lequel elle se propage. »

Une plante « envahissante » au sens strict est une **plante autochtone** ou **allochtone** ayant la capacité de coloniser rapidement une zone et de se propager très loin des plants parents, tout en laissant la possibilité à d'autres espèces de cohabiter, voire de leur succéder. S'installant souvent sur des terrains perturbés, elle peut être indicatrice de cette perturbation.

Cette notion s'applique surtout dans les cas où la prolifération de l'espèce provoque, par ailleurs, des perturbations pouvant nuire directement à l'homme, comme l'ambrosie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)^[1], importée d'Amérique du Nord en Europe, source d'allergies polliniques.

Lorsqu'une plante est caractérisée d'« invasive », l'on désignera une plante exogène, ou allochtone, importée, na-

turalisée, dont l'introduction volontaire ou fortuite dans un milieu **naturel** ou semi-naturel déséquilibre et provoque d'importantes nuisances, souvent irréversibles, à la **biodiversité** d'un **écosystème**. L'on peut distinguer une **espèce naturalisée continentale**, déportée d'une zone à une autre dans un même **continent**, d'une espèce **naturalisée exotique**, c'est-à-dire provenant d'un autre **continent**. Par exemple, la renouée du Japon (*Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decr.) importée d'Extrême-Orient, colonise notamment les berges de certains fleuves en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

Les problèmes écologiques causés par les plantes envahissantes (au sens large) peuvent eux-mêmes engendrer des problèmes sociaux, mais aussi économiques. En effet la **gestion** de ces plantes devient d'autant plus difficile que leur expansion est avancée.

Les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme la deuxième cause d'érosion de la biodiversité juste après la destruction et la fragmentation des habitats^[2].

2 État des lieux

Ces plantes sont nombreuses. À titre d'exemple, elles dépassent largement la centaine d'espèces en France, et un premier **arrêté ministériel** est enfin né le 2 mai 2007 « interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides* » (Jussies). Ces deux espèces étant les plus avancées, on ne peut plus à l'heure actuelle les éradiquer, mais ces arrêtés visent à au moins limiter leur extension.

Les jardins botaniques seraient en partie responsables de la propagation de plus de 50 % des espèces invasives selon une analyse des données disponibles relatives à 34 des 100 espèces réputées les plus envahissantes du monde (selon l'**UICN** /Union internationale pour la conservation de la Nature), sur la base de cas documentés pour la période allant de 1800 au milieu des années 1900.

Pour 19 des 34 plantes étudiées, les points de départ des invasions ont très probablement été des jardins botaniques^[3].

En 2001, une sorte de code de bonnes pratiques visant à limiter le risque d'évasions accidentelles, dit « **Déclaration de St Louis** », est institué. Le Chicago Botanic Garden (CBG) remplace les espèces invasives par d'autres et a cessé ses échanges de graines avec d'autres jardins bo-



Plante invasive des cours d'eau, le *buddleia de David* est parfois responsable de la banalisation des berges de rivières comme ici en Ariège sur le Touyre.

taniques, mais la « Déclaration de St Louis » n'était signé que par 10 des 461 jardins botaniques des États-Unis^[4].

En Suisse, 45 néophytes (au sens premier du terme, c'est-à-dire « nouvelle plante ») sont considérées comme envahissantes^[5]. On trouve, entre autres, dans cette liste l'ailante, le paulownia, le cerisier tardif, le sumac, le robinier, le *buddleia*, le laurier-cerise ou la vigne-vierge à cinq folioles.

En France, on peut également citer le baccharis, l'ambrosie élevée, le raisin d'Amérique, la balsamine de l'Himalaya, la berce du Caucase, le séneçon du Cap, le séneçon de Jacob ou le panic des marais.

3 Sensibilisation, formation, information

Concernant les espèces non-réglémentées, sachant que certaines espèces sont encore contrôlables, il est important que les particuliers, les commerçants, les paysagistes, les jardiniers, les agriculteurs, et toute personne manipulant des plantes, prennent conscience de ce fléau, et agissent en conséquence, en s'informant sur les espèces à ne pas faire circuler, et en se limitant eux-mêmes, sachant qu'il existe une multitude de plantes non-envahissantes toutes aussi intéressantes (que l'on appellera « plantes de substitution »), y compris par leur rusticité, sachant que

c'est ce dernier aspect qui incite à se diriger plus facilement vers les plantes envahissantes...

En milieu naturel non-protégé, lorsqu'une espèce envahissante est déjà installée, il ne faut pas l'enlever soi-même avant d'avoir acquis les connaissances écologiques sur ses stratégies biologiques, car arracher une plante peut parfois décupler sa propagation de différentes façons (dissémination semencière, marcottage, drageonnage, bouturage des racines ou des tiges), et son éradication demande un investissement et une rigueur particulière. Il est possible d'en parler aux gestionnaires responsables de la zone concernée, et de signaler la présence de l'espèce à un conservatoire botanique national.

Un Code de bonne conduite sur les plantes invasives a été créé (septembre 2011) pour la Belgique, avec des entreprises du secteur ornemental pour définir quelques bonnes pratiques visant à réduire les introductions de ces espèces dans les parcs, les jardins, les espaces verts, les pépinières, dans le cadre d'un projet dit AlterIAS (ALTERnatives to Invasive Alien Species)^[6].

À partir de juin 2012, un parcours d'exposition consacré aux espèces exotiques envahissantes est proposé par les Conservatoire et jardins botaniques de Nancy pour sensibiliser le grand public^[7].

3.1 Filmographie

- *Les Plantes invasives*^[8], documentaire naturaliste grand public de 53 minutes, réalisé par Ingo Thöne, INDR 2004 en langue allemande, diffusion Arte juillet 2014 après adaptation en français. Une présentation^[9] assez inquiétante, sur un aspect ethno-botanique européen, de quelques espèces envahissantes des milieux ouverts et forestiers : ambrosie, balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase, jussie d'Amérique tropicale, renouée du Japon, séneçon de Jacob ou du Cap...

4 Notes et références

- [1] Thèse de Boris Fumanal, <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00163962/fr/>
- [2] « L'UICN et les espèces étrangères envahissantes : un cadre d'action ». Ed. UICN, Congrès Mondial de la conservation, Ottawa, 1997.
- [3] étude (Trends in Ecology, DOI : 10.1016/j.tree.2011.01.005) faite par Philip Hulme (Université de Lincoln à Christchurch, Nouvelle-Zélande).
- [4] Brève du 17 mars 2011 par Andy Coghlan : « Botanic gardens blamed for spreading plant invaders » sur le site *newscientist.com*, à son tour cité par Tela Botanica Rubrique « Points de vue » en ligne, mercredi 23 mars 2011.
- [5] Plantes exotiques envahissantes de nos jardins.

[6] *alterias.be*, Alternatives aux plantes invasives.

[7] Voir sur *cjbn.uhp-nancy.fr*.

[8] Voir sur *arte.tv*.

[9] Voir le dossier Arte correspondant.

5 Voir aussi

5.1 Articles connexes

- Espèce envahissante
- Eutrophisation
- Invasion biologique
- Liste d'espèces invasives
- Liste d'espèces classées parmi les plus invasives au XXI^e siècle
- Global Invasive Species Database est une base de donnée qui regroupe les espèces invasives.
- naturalité
- Cent espèces envahissantes parmi les plus nuisibles du monde

5.2 Liens externes

- Site de la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest dont le n° 120-121 du journal *Sud-Ouest Nature* traite des espèces invasives.
- (en) « Significant Increase In Alien Plants In Europe Observed », *ScienceDaily* (Sept. 18, 2008)



- Portail de la botanique



- Portail de la protection des cultures

6 Sources, contributeurs et licences du texte et de l'image

6.1 Texte

- **Plante envahissante** *Source* : http://fr.wikipedia.org/wiki/Plante_envahissante?oldid=113294105 *Contributeurs* : Abrahami, Spedona, VIGNERON, Hégésippe Cormier, Pixeltoo, Baronnet, Vincnet, Erasmus, Romanc19s, Gzen92, Litlok, Damouns, Julianedm, Reelax, MHM55, Pautard, Astirmays, Elapied, Pld, Lamiot, GaMip, Carlitotard, Voxhominis, Bertrand Nantes, Zaver, Jean.claude, CommonsDelinker, Eiffele, VonTasha, Lucyin, Jymm, Rabatakeu, DumZiBoT, Francis Vergne, ZetudBot, Fransouski, Harvey Stillnot, Patrice78500, Coyote du 57, Xiglofre, Terpsichores, Ediacara, Erasmus.new, Bfumanal, Jlvenet, LeCardibot, Addbot et Anonyme : 12

6.2 Images

- **Fichier:Icon_botanique01.png** *Source* : http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8b/Icon_botanique01.png *Licence* : CC-BY-SA-3.0 *Contributeurs* : Transferred from fr.wikipedia ; transfer was stated to be made by User:Jacopo Werther. *Artiste d'origine* : Original uploader was Pixeltoo at fr.wikipedia
- **Fichier:Kudzu_Natchez.jpg** *Source* : http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/ca/Kudzu_Natchez.jpg *Licence* : Public domain *Contributeurs* : ? *Artiste d'origine* : ?
- **Fichier:Nuvola_apps_bug.png** *Source* : http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/4/4d/Nuvola_apps_bug.png *Licence* : LGPL *Contributeurs* : <http://icon-king.com> *Artiste d'origine* : David Vignoni / ICON KING
- **Fichier:Plante_invasive_cours_d'eau_le_buddleia.jpg** *Source* : http://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/d/dd/Plante_invasive_cours_d%27eau_le_buddleia.jpg *Licence* : CC BY-SA 3.0 *Contributeurs* : Travail personnel *Artiste d'origine* : Jean-Louis Venet

6.3 Licence du contenu

- Creative Commons Attribution-Share Alike 3.0